

IBODE SACRIFIÉ·E·S PATIENTS EN DANGER



Être Infirmièr·e de Bloc Opératoire Diplômé·e d'État c'est :

- 2 ans de formation pour une expertise en bloc opératoire, des connaissances spécifiques, de la technicité,
- Une profession exigeante, indispensable à l'activité au sein des blocs opératoires Français,
- Mais depuis 10 ans, cette profession est malmenée et sa reconnaissance recule.

2015: Le Décret 2015-74 porte l'exclusivité IBODE pour plusieurs pratiques, cette obligation devait rentrer en vigueur avant le 31 Décembre 2020.

Face aux manques d'efforts de l'Etat et du patronat pour former les IBODE nécessaire au bon fonctionnement des blocs opératoires, cette exclusivité, gage de qualité, est attaquée de plus en plus gravement.

2019: Le Décret 2019-678 repousse cette obligation au 31 décembre 2021,

2021: Le Décret 2021-97 autorise « 3 actes exclusifs IBODE » pour les IDE travaillant au bloc si validation des mesures transitoires avec une formation de seulement 21 heures,

2024: Le Décret 2024-954 repousse au 31 décembre 2031 ces mesures transitoires et permet aux Infirmier.e.s d'effectuer tous les actes exclusifs moyennant une courte formation.

IBODE ≠ ce n'est pas seulement des actes exclusifs.

IBODE c'est un cheminement professionnel et scientifique appris durant les 2 ans d'école qui ne peuvent pas être remplacée par 21h de formation !

IBODE, FUTURS IBODE,

- Mobilisons nous pour la pérennité de votre profession et pour la sécurisation des soins,
- Mobilisons nous pour la reconnaissance des qualifications et contre le glissement de tâches,
- Mobilisons nous pour une formation de qualité avec l'abrogation du décret n°2024-954 du 23 octobre 2024,
- Mobilisons nous pour le financement des formations dont nous avons besoin, c'est le seul engagement qui vaille pour mettre fin aux mesures transitoires.

La CGT appelle les IBODE à se rapprocher des syndicats dans l'établissement ou sur le département et à se mobiliser le 12 décembre 2024.